République Française
Département de La Réunion
COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien

Le Tampon, le 09 JAN. 2023

Le Maire

A

Service : Programmation Urbaine et de l'Habitat
Aurore BENOIST
Direction : Aménagement du Territoire et
Développement Économique
Yannick AH LEUNG p.i.
Tel : 0262 57 86 07 – Fax : 0262 57 10 54

Monsieur le Directeur de la DEAL
Anteuue Sud
7 ehcmiu de la Balancc
Raviue Blanche
97410 Saint Pierre

N/REF : 36/2022/DATDET/PU-HI/AB
RAR 2C 171 400 22014

Objet: Modification du PLU de la Commune du Tampou

PJ : - arrêté n°14-2022 portant prescription de la modification
- dossier de modification du PLU

Mousieur le Directeur,

Je vous informe que, par arrêté municipal n°14-2022 en date du 15 avril 2022, j'ai prescrit la modification du Plan Local de l'Urbanisme de la ville du Tampon pour le rendre conforme au jugement avant dire droit N° 1900918 du Tribunal Administratif de la Réunion en date du 28 février 2022.

Ces évolutions décidées par le Tribunal consistent en :

- un complément de l'évaluation environnementale spécifique pour l'Emplacement Réservé n°46 ;

- l'annulation du classement en zone inondable issu du STPC des parcelles cadastrées section BW n° 131, 132 et 3279.

Conformément aux dispositions des articles L. 153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-joint le dossier de modification du PLU pour consultation au titre des personnes publiques associées.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur**, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Maire,

COMMUNE DU TAMPON REUNION
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

André THIEN AH KOON

République Française
Département de La Réunion
COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Ocean Indien

Le Tampon, le 09 JAN. 2023

Le Maire

A

Service : Programmation Urbaine et de l'Habitat
Aurore BENOIST
Direction : Aménagement du Territoire et
Développement Économique
Yannick AH LEUNG p.i.
Tel : 0262 57 86 07 – Fax : 0262 57 10 54

Mousieur le Président
Chambre d'Agriculturc de la Rénuiou
24 rnc de la Source
97400 SAINT DENIS

N/REF : 351-2022\DATDE7 PLUH\AG
RAR 2C171 400 22021

Objet: Modification dn PLU de la Commune dn Tampou

PJ : - arrêté n°14-2022 portant prescription de la modification
- dossier de modification du PLU

Mousienr le Présidcnt,

Je vous informe que, par arrêté municipal n°14-2022 en date du 15 avril 2022, j'ai prescrit la modification du Plan Local de l'Urbanisme de la ville du Tampon pour le rendre conforme au Jugement Avant Dire Droit N° 1900918 du Tribunal Administratif de la Réunion en date du 28 février 2022.

Ces évolutions décidées par le Tribunal consistent en :

- un complément de l'évaluation environnementale spécifique pour l'Emplacement Réservé n°46 ;

- l'annulation du classement en zone inondable issu du STPC des parcelles cadastrées section BW n° 131, 132 et 3279.

Conformément aux dispositions des articles L. 153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-joint le dossier de modification du PLU pour consultation au titre des personnes publiques associées.

Je vous prie d'agréer, **Monsienr le Présideut**, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Maire,

COMMUNE DU TAMPON REUNION

André THIEN AH-KOON

République Française
Département de La Réunion
COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien

Le Tampon, le 09 JAN. 2023

Le Maire

A

Service : Programmation Urbaine et de l'Habitat
Aurore BENOIST
Direction : Aménagement du Territoire et
Développement Éeonomique
Yanniek AH LEUNG p.i.
Tel : 0262 57 86 07 – Fax : 0262 57 10 54

RAR 2 C171 400 2203 8

N/REF : 341/2022/DATDEIPU-HIAB

Monsieur le Directenr de la DEAL
Service SACOD
2 rne Jnlictte Dodn
CS 41009
97743 Saint Denis MESSAG CEDEX 9

Objct: Modificatiou dn PLU de la Commuue du Tampon

PJ : - arrêté n°14-2022 portant prescription de la modification
- dossier de modification du PLU

Mousienr le Directeur,

Je vous informe que, par arrêté municipal n°14-2022 en date du 15 avril 2022, j'ai prescrit la modification du Plan Local de l'Urbanisme de la ville du Tampon pour le rendre conforme au jugement avant dire droit N° 1900918 du Tribunal Administratif de la Réunion en date du 28 février 2022.

Ces évolutions décidées par le Tribunal consistent en :

- un complément de l'évaluation environnementale spécifique pour l'Emplacement Réservé n°46 ;

- l'annulation du classement en zone inondable issu du STPC des parcelles cadastrées section BW n° 131, 132 et 3279.

Conformément aux dispositions des articles L. 153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-joint le dossier de modification du PLU pour consultation au titre des personnes publiques associées.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directenr**, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Maire

COMMUNE DU TAMPON REUNION

André THIEN AH KOON

COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien

Le Tampon, le 09 JAN. 2023

Le Maire

A

Service : Programmation Urbaine et de l'Habitat
Aurore BENOIST
Direction : Aménagement du Territoire et Développement Économique
Yannick AH LEUNG p.i.
Tel : 0262 57 86 07 – Fax : 0262 57 10 54

Monsieur le Président
CIVIS
29 ronte de f'Eutrc-Denx - Pierrefouds
BP370
97410 Saiut Pierre

N/REF : 33/2022/ DATDE/ PUH/AB
RAR 2C 171400 2204 S

Objet: Modification du PLU de la Commnue du Tampou

PJ : - arrêté n°14-2022 portant prescription de la modification
- dossier de modification du PLU

Monsienr le Présideut,

Je vous informe que, par arrêté municipal n°14-2022 en date du 15 avril 2022, j'ai prescrit la modification du Plan Local de l'Urbanisme de la ville du Tampon pour le rendre conforme au jugement avant dire droit N° 1900918 du Tribunal Administratif de la Réunion en date du 28 février 2022.

Ces évolutions décidées par le Tribunal consistent en :

- un complément de l'évaluation environnementale spécifique pour l'Emplacement Réservé n°46 ;

- l'annulation du classement en zone inondable issu du STPC des parcelles cadastrées section BW n° 131, 132 et 3279.

Conformément aux dispositions des articles L. 153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-joint le dossier de modification du PLU pour consultation au titre des personnes publiques associées.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Présideut**, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Maire,

COMMUNE DU TAMPON REUNION

André THIEN AH KOON

République Française
Département de La Réunion
COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Ocean Indien

Le Tampon, le 09 JAN. 2023

Le Maire

A

Service : Programmation Urbaine et de l'Habitat
Aurore BENOIST
Direction : Aménagement du Territoire et
Développement Économique
Yanniek AH LEUNG p.i.
Tel : 0262 57 86 07 – Fax : 0262 57 10 54

Mousieur le Président
Couseil Départemental de la Rénniou
Hôtel du Département
2 rnc de la Source
97488 SAINT DENIS CEDEX

N/REF : 321/2022/DATDET/PUH/AG
RAR 2C 171 400 2205 2

Objet: Modificatiou dn PLU de la Commnne du Tampon

PJ : - arrêté n°14-2022 portant prescription de la modification
- dossier de modification du PLU

Monsieur lc Président,

Je vous informe que, par arrêté municipal n°14-2022 en date du 15 avril 2022, j'ai prescrit la modification du Plan Local de l'Urbanisme de la ville du Tampon pour le rendre conforme au jugement avant dire droit N° 1900918 du Tribunal Administratif de la Réunion en date du 28 février 2022.

Ces évolutions décidées par le Tribunal consistent en :

- un complément de l'évaluation environnementale spécifique pour l'Emplacement Réservé n°46 ;

- l'annulation du classement en zone inondable issu du STPC des parcelles cadastrées section BW n° 131, 132 et 3279.

Conformément aux dispositions des articles L. 153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-joint le dossier de modification du PLU pour consultation au titre des personnes publiques associées.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Présideut**, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Maire,

COMMUNE DU TAMPON REUNION

Audré THIEN AH KOON

République Française
Département de La Réunion
COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien

Le Tampon, le 09 JAN. 2023

Le Maire

A

Service : Programmation Urbaine et de l'Habitat
Aurore BENOIST
Direction : Aménagement du Territoire et
Développement Économique
Yannick AH LEUNG p.i.
Tel : 0262 57 86 07 – Fax : 0262 57 10 54

Monsienr le Président
CASnd
379 rne Hnbert Delisle
BP437
97838 LE TAMPON CEDEX

N/REF : 31/2022/DATDET/PU-AH/AB
RAR 2 C 171 400 2206 9

Objet: Modification dn PLU de la Commnne dn Tampon
PJ : - arrêté n°14-2022 portant prescription de la modification
- dossier de modification du PLU

Monsienr lc Président,

Je vous informe que, par arrêté municipal n°14-2022 en date du 15 avril 2022, j'ai prescrit la modification du Plan Local de l'Urbanisme de la ville du Tampon pour le rendre conforme au jugement avant dire droit N° 1900918 du Tribunal Administratif de la Réunion en date du 28 février 2022.

Ces évolutions décidées par le Tribunal consistent en :

- un complément de l'évaluation environnementale spécifique pour l'Emplacement Réservé n°46 ;

- l'annulation du classement en zone inondable issu du STPC des parcelles cadastrées section BW n° 131, 132 et 3279.

Conformément aux dispositions des articles L. 153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-joint le dossier de modification du PLU pour consultation au titre des personnes publiques associées.

Je vous prie d'agréer, **Monsienr le Président**, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Maire,

COMMUNE DU TAMPON REUNION

André THIEN AH KOON

République Française
Département de La Réunion
COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Ocean Indien

Le Tampon, le 09 JAN. 2023

Le Maire

A

Service : Programmation Urbaine et de l'Habitat
Aurore BENOIST
Direction : Aménagement du Territoire et
Développement Économique
Yannick AH LEUNG p.i.
Tel : 0262 57 86 07 – Fax : 0262 57 10 54

RAR 2 C 171 400 2207 6

N/REF : 301DATDET2022/PUHIAB

Madame la Présidente
Conseil Régional de la Rénnion
Hôtel de Région
Avenue René Cassin
BP7190
97719 Saint Denis MESSAG CEDEX 9

Objet: Modification du PLU de la Commune du Tampou

PJ : - arrêté n°14-2022 portant prescription de la modification
- dossier de modification du PLU

Madame la Présidente,

Je vous informe que, par arrêté municipal n°14-2022 en date du 15 avril 2022, j'ai prescrit la modification du Plan Local de l'Urbanisme de la ville du Tampon pour le rendre conforme au jugement avant dire droit N° 1900918 du Tribunal Administratif de la Réunion en date du 28 février 2022.

Ces évolutions décidées par le Tribunal consistent en :

- un complément de l'évaluation environnementale spécifique pour l'Emplacement Réservé n°46 ;

- l'annulation du classement en zone inondable issu du STPC des parcelles cadastrées section BW n° 131, 132 et 3279.

Conformément aux dispositions des articles L. 153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-joint le dossier de modification du PLU pour consultation au titre des personnes publiques associées.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Présidente**, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Maire

COMMUNE DU TAMPON REUNION

André THIEN AH-KOON

République Française
Département de La Réunion
COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien

Le Tampon, le 09 JAN. 2023

Le Maire

A

DAAF de la Rénuiou
Boulevard de la Providence
97489 Saint Denis CEDEX

Service : Programmation Urbaine et de l'Habitat
Aurore BENOIST
Direction : Aménagement du Territoire et
Développement Économique
Yannick AH LEUNG p.i.
Tel : 0262 57 86 07 – Fax : 0262 57 10 54

RAR 2C 171 400 2208 3
N/REF : 29/2022/DATDET/PU-HIAB

Objet: Modification dn PLU de la Commnne dn Tampon

PJ : - arrêté n°14-2022 portant prescription de la modification
- dossier de modification du PLU

Monsieur le Directeur,

Je vous informe que, par arrêté municipal n°14-2022 en date du 15 avril 2022, j'ai prescrit la modifieation du Plan Local de l'Urbanisme de la ville du Tampon pour le rendre conforme au Jugement Avant Dire Droit N° 1900918 du Tribunal Administratif de la Réunion en date du 28 février 2022.

Ces évolutions décidées par le Tribunal consistent en :

- un complément de l'évaluation environnementale spécifique pour l'Emplacement Réservé n°46 ;

- l'annulation du classement en zone inondable issu du STPC des parcelles cadastrées section BW n° 131, 132 et 3279.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et du Code Rural et de la Pêche Maritime, je vous transmets ci-joint le dossier de modification du PLU pour consultation au titre des personnes publiques associées ainsi qu'au regard des missions de secrétariat de la CDPENAF exercées par la DAAF.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directenr**, l'expression de mes salutations très distinguées.

Cordialement.

Le Maire,

COMMUNE DU TAMPON REUNION
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

André THIEN AH KOON

256 rue Hubert Delisle - CS 32117 - 97831 Le Tampon Cedex
Tél. 0262 57 86 86 - Fax. 0262 57 84 26 - E-mail : gestion.courrier@mairie-tampon.fr
www.letampon.fr

République Française
Département de La Réunion
COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien

Le Tampon, le 0 0 JAN 2023

Le Maire

A

Service : Programmation Urbaine et de l'Habitat
Aurore BENOIST
Direction : Aménagement du Territoire et
Développement Économique
Yannick AH LEUNG p.i.
Tel : 0262 57 86 07 – Fax : 0262 57 10 54

M. le Directenr dc l'EPFR
7 rue André Lardy
La Mare
97438 SAINTE MARIE

RAR 2C 171400 2209 0

N/REF : 28/2022/ DATDEJ PUHI/AB

Objet: Modification du PLU de la Commnne dn Tampou

PJ : - arrêté n°14-2022 portant prescription de la modification
- dossier de modification du PLU

Monsienr le Directenr,

Je vous informe que, par arrêté municipal n°14-2022 en date du 15 avril 2022, j'ai prescrit la modification du Plan Local de l'Urbanisme de la ville du Tampon pour le rendre conforme au jugement avant dire droit N° 1900918 du Tribunal Administratif de la Réunion en date du 28 février 2022.

Ces évolutions décidées par le Tribunal consistent en :

- un complément de l'évaluation environnementale spécifique pour l'Emplacement Réservé n°46 ;

- l'annulation du classement en zone inondable issu du STPC des parcelles cadastrées section BW n° 131, 132 et 3279.

Conformément aux dispositions des articles L. 153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-joint le dossier de modification du PLU pour consultation au titre des personnes publiques associées.

Je vous prie d'agréer, **Monsienr le Directenr**, l'expression de mes salutations très distinguées.

el Cadi

Le Maire,

COMMUNE DU TAMPON REUNION

André THIEN AH KOON

République Française
Département de La Réunion
COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien

Le Tampon, le 09 JAN. 2023

Le Maire

A

Monsienr le Président de la
Chambrc des Métiers de la Rénniou
42 rne Jean Coctean
97400 SAINT DENIS

Service : Programmation Urbaine et de l'Habitat
Aurore BENOIST
Direction : Aménagement du Territoire et
Développement Économique
Yannick AH LEUNG p.i.
Tel : 0262 57 86 07 – Fax : 0262 57 10 54

RAR 2 C171400 2210 6

N/REF : 27.2022.1 DATDET PU-HIAB

Objet: Modification du PLU de la Commnue du Tampou

PJ : - arrêté n°14-2022 portant prescription de la modification
- dossier de modification du PLU

Monsienr le Président,

Je vous informe que, par arrêté municipal n°14-2022 en date du 15 avril 2022, j'ai prescrit la modification du Plan Local de l'Urbanisme de la ville du Tampon pour le rendre conforme au Jugement Avant Dire Droit N° 1900918 du Tribunal Administratif de la Réunion en date du 28 février 2022.

Ces évolutions décidées par le Tribunal consistent en :

- un complément de l'évaluation environnementale spécifique pour l'Emplacement Réservé n°46 ;

- l'annulation du classement en zone inondable issu du STPC des parcelles cadastrées section BW n° 131, 132 et 3279.

Conformément aux dispositions des articles L. 153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-joint le dossier de modification du PLU pour consultation au titre des personnes publiques associées.

Je vous prie d'agréer, **Monsienr le Président**, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Maire

COMMUNE DU TAMPON REUNION
AGGLOMENT DU TERRITOIRE

André THIEN AH KOON

République Française
Département de La Réunion
COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Ocean Indien

Le Tampon, le 09 JAN. 2023

Le Maire

A

Service : Programmation Urbaine et de l'Habitat
Aurore BENOIST
Direction : Aménagement du Territoire et
Développement Économique
Yannick AH LEUNG p.i.
Tel : 0262 57 86 07 – Fax : 0262 57 10 54

SMEP - Syndicat Mixte d'Etndes et de Programmation - du Grand SUD
16, Rue Augustiu Archambaud
97410 SAINT-PIERRE

RAR 2C 171 400 2213

N/REF : 2612022IDATDEIPUTHIAB

Objet: Modificatiou dn PLU de la Commune du Tampon

PJ : - arrêté n°14-2022 portant prescription de la modification
- dossier de modification du PLU

Mousieur le Président,

Je vous informe que, par arrêté municipal n°14-2022 en date du 15 avril 2022, j'ai prescrit la modification du Plan Local de l'Urbanisme de la ville du Tampon pour le rendre conforme au jugement avant dire droit N° 1900918 du Tribunal Administratif de la Réunion en date du 28 février 2022.

Ces évolutions décidées par le Tribunal consistent en :

- un complément de l'évaluation environnementale spécifique pour l'Emplacement Réservé n°46 ;

- l'annulation du classement en zone inondable issu du STPC des parcelles cadastrées section BW n° 131, 132 et 3279.

Conformément aux dispositions des articles L. 153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-joint le dossier de modification du PLU pour consultation au titre des personnes publiques associées.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Prédideut**, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Maire,

COMMUNE DU TAMPON REUNION

Audré THIEN AH KOON

République Française
Département de La Réunion
COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien

Le Tampon, le 09 JAN. 2023

Le Maire

A

Service : Programmation Urbaine et de l'Habitat
Aurore BENOIST
Direction : Aménagement du Territoire et
Développement Économique
Yannick AH LEUNG p.i.
Tel : 0262 57 86 07 – Fax : 0262 57 10 54

Monsieur le Prédideut
Chambre de Commerce et d'Industrie
13 rue Pasteur
97400 SAINT DENIS

RAR 2C 151 838 9634 0

N/REF : 24 I 2022 I DAT DEJ PUH / AB

Objet: Modification du PLU de la Commune du Tampou

PJ : - arrêté n°14-2022 portant prescription de la modification
- dossier de modification du PLU

Mousieur le Président,

Je vous informe que, par arrêté municipal n°14-2022 en date du 15 avril 2022, j'ai prescrit la modification du Plan Local de l'Urbanisme de la ville du Tampon pour le rendre conforme au jugement avant dire droit N° 1900918 du Tribunal Administratif de la Réunion en date du 28 février 2022.

Ces évolutions décidées par le Tribunal consistent en :

- un compléinent de l'évaluation environnementale spécifique pour l'Emplacement Réservé n°46 ;

- l'annulation du classement en zone inondable issu du STPC des parcelles cadastrées section BW n° 131, 132 et 3279.

Conformément aux dispositions des articles L. 153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-joint le dossier de modification du PLU pour consultation au titre des personnes publiques associées.

Je vous prie d'agréer, **Mousieur le Président**, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Maire,

COMMUNE DU TAMPON REUNION

Audré THIEN AH-KOON

République Française
Département de La Réunion
COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien

Le Tampon, le 09 JAN. 2023

Le Maire

A

Service : Programmation Urbaine et de l'Habitat
Aurore BENOIST
Direction : Aménagement du Territoire et
Développement Économique
Yannick AH LEUNG p.i.
Tel : 0262 57 86 07 – Fax : 0262 57 10 54

Monsieur le Sous-Préfet
Sous-Préfeeture de Saint Pierre
Rue Archambaud
BP346
97448 Saiut Pierre CEDEX

RAR EC 151 838 963 5

N/REF : 231-2022/DATDE/PU-HIAB

Objet: Modifieatiou du PLU de la Commuue du Tampou

PJ : - arrêté n°14-2022 portant prescription de la modification
- dossier de modification du PLU

Monsieur le Sons-Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté municipal n°14-2022 en date du 15 avril 2022, j'ai prescrit la modification du Plan Local de l'Urbanisme de la ville du Tampon pour le rendre conforme au jugement avant dire droit N° 1900918 du Tribunal Administratif de la Réunion en date du 28 février 2022.

Ces évolutions décidées par le Tribunal consistent en :

- un complément de l'évaluation environnementale spécifique pour l'Emplacement Réservé n°46 ;

- l'annulation du classement en zone inondable issu du STPC des parcelles cadastrées section BW n° 131, 132 et 3279.

Conformément aux dispositions des articles L. 153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-joint le dossier de modification du PLU pour consultation au titre des personnes publiques associées.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Sous-Préfet,** l'expression de mes salutations très distinguées.

Respectueusement,

Le Maire,

COMMUNE DU TAMPON REUNION

André THIEN AH KOON

République Française
Département de La Réunion
COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien

Le Tampon, le 09 JAN. 2023

Le Maire

A

Service : Programmation Urbaine et de l'Habitat
Aurore BENOIST
Direction : Aménagement du Territoire et
Développement Économique
Yannick AH LEUNG p.i.
Tel : 0262 57 86 07 – Fax : 0262 57 10 54

RAR 2C151 838 96388

N/REF : 2212022/DATDE/PU-HI/AB

Monsienr le Préfet
Préfecture de la Réunion
6 rue des Messageries
CS51079
97404 Saint Denis CEDEX

Objet: Modificatiou du PLU de la Commuue du Tampou

PJ : - arrêté n°14-2022 portant prescription de la modification
- dossier de modification du PLU

Mousieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté municipal n°14-2022 en date du 15 avril 2022, j'ai prescrit la modification du Plan Local de l'Urbanisme de la ville du Tampon pour le rendre conforme au jugement avant dire droit N° 1900918 du Tribunal Administratif de la Réunion en date du 28 février 2022.

Ces évolutions décidées par le Tribunal consistent en :

- un complément de l'évaluation environnementale spécifique pour l'Emplacement Réservé n°46 ;

- l'annulation du classement en zone inondable issu du STPC des parcelles cadastrées section BW n° 131, 132 et 3279.

Conformément aux dispositions des articles L. 153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-joint le dossier de modification du PLU pour consultation au titre des personnes publiqucs associées.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet**, l'expression de mes salutations très distinguées.

Respectueusement,

Le Maire,

COMMUNE DU TAMPON REUNION

André THIEN AH KOON

République Française
Département de La Réunion
COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien

Le Tampon, le 09 JAN. 2023

Le Maire

A

Service : Programmation Urbaine et de l'Habitat
Aurore BENOIST
Direction : Aménagement du Territoire et
Développement Économique
Yannick AH LEUNG p.i.
Tel : 0262 57 86 07 – Fax : 0262 57 10 54

Mousieur le Président du
Parc Natioual de la Réunion
258 rue de la République
97431 PLAINE DES PALMISTES

N/REF : 25-2022/DATDE/PUHH/AB

Objet: Modification du PLU de la Commuue du Tampon

PJ : - arrêté n°14-2022 portant prescription de la modification
- dossier de modification du PLU

Monsienr le Présideut,

Je vous informe que, par arrêté municipal n°14-2022 en date du 15 avril 2022, j'ai prescrit la modification du Plan Local de l'Urbanisme de la ville du Tampon pour le rendrc conforme au jugement avant dire droit N° 1900918 du Tribunal Administratif de la Réunion en date du 28 février 2022.

Ces évolutions décidées par le Tribunal consistent en :

- un complément dc l'évaluation environnementale spécifique pour l'Emplacement Réservé n°46 ;

- l'annulation du classement en zone inondable issu du STPC des parcelles cadastrées section BW n° 131, 132 et 3279.

Conformément aux dispositions des articles L. 153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-joint le dossier de modification du PLU pour consultation au titre des personnes publiques associées.

Je vous prie d'agréer, **Mousieur le Présideut**, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Maire,

COMMUNE DU TAMPON REUNION

André THIEN AH-KOON

République Française
Département de La Réunion
COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien

Le Tampon, le 09 JAN. 2023

Le Maire

A

Madame la Directrice du CAUE
12 rue Monseigneur de Beaumont
BP808
97477 SAINT DENIS CEDEX

Service : Programmation Urbaine et de l'Habitat
Aurore BENOIST
Direction : Aménagement du Territoire et
Développement Éeonomique
Yannick AH LEUNG p.i.
Tel : 0262 57 86 07 – Fax : 0262 57 10 54

RAR 2C171400219 94

N/REF : 25/2022/DAT/DEI/PUH/AB

Objet: Modificatiou du PLU de la Commuue du Tampon

PJ : - arrêté n°14-2022 portant prescription de la modification
- dossier de modification du PLU

Madame la Directrice,

Je vous informe que, par arrêté municipal n°14-2022 en date du 15 avril 2022, j'ai prescrit la modification du Plan Local de l'Urbanisme de la ville du Tampon pour le rendre conforme au jugement avant dire droit N° 1900918 du Tribunal Administratif de la Réunion en date du 28 février 2022.

Ces évolutions décidées par le Tribunal consistent en :

- un complément de l'évaluation environnementale spécifique pour l'Emplacement Réservé n°46 ;

- l'annulation du classement en zone inondable issu du STPC des parcelles cadastrées section BW n° 131, 132 et 3279.

Conformément aux dispositions des articles L. 153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-joint le dossier de modification du PLU pour consultation au titre des personnes publiques associées.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Directrice**, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Maire,

COMMUNE DU TAMPON REUNION

André THIEN AH KOON